

Synthèse de l'atelier de concertation

« Paysage Aménagements »

[phase diagnostic du territoire]

> Lundi 17 décembre 2024, de 9h30 à 12h,
salle de conférence de Saint-Flour Communauté à Saint-Flour

Présents

Partenaires

- > CAUE 15, Sindt Marie-Pia, paysagiste conseil
- > Cofor AURA, Lamy Fabien, chargé de mission du Cantal et référent bois construction
- > Communauté d'agglomération du Pays d'Aurillac, Bergoin-Capelle Sophie, responsable service urbanisme
- > Communauté d'agglomération du Pays d'Issoire, Hubert Karine, chargée de mission écoresponsabilité
- > Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, Vailli Corentin, chargé de missions planification et urbanisme pré-opérationnel
- > Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour, Lemarchand Marie-Aimée, chargée de mission SCOT Est Cantal au SYTEC et du PLUi de Saint-Flour Communauté
- > Communauté de Communes du Pays de Saint-Flour, Pradel Ghyslaine, directrice générale des services
- > DD T 63, Pujol Lafond Marion, cheffe du bureau Planification
- > DDT 15, Saumet Rémi, délégation DDT Saint Flour
- > DDT 15, Vittoz Yoann, délégation DDT Saint Flour
- > DDT 15, Wagner Anaïs, adjointe chef de service aménagement
- > Département 15, Chartoire Julien, responsable du service Soutien territorial, Agriculture et Espaces Naturels
- > Département 15, Teil Emma, chargée de projet développement territorial
- > Département 63, Daverdin Marie-Annick, chargée de mission
- > Département 63, Texier Emmanuelle, technicienne Milieux Naturels
- > Entreprise Imerys, Bertrand Ghilhem
- > Institut d'études occitanes AURA, Muracciole Natacha, directrice
- > Région AURA, Pommaret Ludovic, chargé de missions Parcs naturels régionaux

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne :

- > Basmaison Marie-Noëlle, coordination Education Culture
- > Delage Virginie, chargée de mission Energie, mobilités et trame noire
- > Dubos Carine, chef de projet Révision de charte, dossiers institutionnels et site web
- > Grousseau Elsa, chargée de mission Patrimoine naturel & appui révision de charte
- > Marie Fauchon, chargée de mission Ecotourisme
- > Michel Fabienne, chargée de mission Education

Groupe d'étude Arthur Remy Urbanisme & Paysage :

- > Remy Arthur
- > Labrousse Emilie
- > Poncelas Thomas.



M. Remy, prestataire en charge du diagnostic du paysage et de l'aménagement du territoire pour la révision de la charte du Parc, introduit l'atelier en expliquant le mode opératoire de 3 tables rondes thématiques « paysage, urbanisme & architecture, infrastructures & publicité » : analyse et amendements des tableaux AFOM, identification des tendances d'évolution et de pistes d'enjeux (dans la perspective de préparer la phase suivante de prospective, puis la future charte du Parc).



Table-ronde « Paysage – Grands espaces »

Analyse AFOM proposée

Atouts	Faiblesses
Une identification paysagère forte aux éléments géologiques reposant essentiellement sur le caractère unique des paysages volcaniques en Europe (alignement, concentration, diversité de formations géologiques) et leur diversité (reliefs, lacs, etc...), conférant au Parc une forte attractivité et notoriété	En dehors de la géologie, une faible reconnaissance des autres échelles de paysage (implantations urbaines, espaces publics, patrimoine bâti, ...)
Une présence très marquée d'éléments liés à l'eau (lacs volcaniques, cours d'eau, tourbières, cascades, patrimoine thermal...) et une pratique de l'eau très diversifiée offrant des opportunités de diversité d'ambiances	Une dynamique de fermeture par la forêt de certains paysages rendant plus complexe la lecture paysagère (Chaîne des Puys, panoramas) et l'apparition de timbres-poste de résineux
Des sites bénéficiant de reconnaissances au plan national et international (avec notamment le Bien inscrit au patrimoine mondial de l'humanité et 2 Grands sites de France) et de modalités de gestion partenariale importantes	Une évolution des pratiques agricoles qui fait disparaître des motifs paysagers (suppression des haies, murets, des roches dans les prairies, des cours d'eau), et apparition de bâtiments agricoles imposants
Des sites et des monuments protégés pour leurs valeurs culturelles et paysagères importantes	Une pression importante de fréquentation sur certains secteurs (Chaîne des Puys, Sancy, volcan cantalien, lacs...) et une articulation entre espace d'exception et espace de vie quotidien pas réellement assurée avec un défaut
Un périmètre administratif reposant sur une assise paysagère claire et cohérente, traduisant les spécificités géologiques majeures et composant 6 unités paysagères	Une articulation entre espace d'exception et espace de vie quotidien pas réellement assurée et assumée et une inégale répartition des possibilités de découverte paysagère qui apparaissent concentrées sur certains lieux (Puy Mary, Puy de Sancy, Puy de Dôme...)
Une agriculture pastorale à forte valeur paysagère ajoutée offrant une typicité aux lieux à l'image des sensations d'immensité proposées par les grands espaces ouverts (Cézallier, Massif du Cantal)	Des conflits quant à la gestion de l'eau comme ressource partagée et support d'usages (site de baignade, pêche, sports nautiques...)
Une figure diversifiée de l'arbre (belles forêts, régions bocagères, arbres isolés) qui souligne des éléments de composition géographique et assoit l'identification des paysages (Dordogne et ses affluents, Gorges de la Rhue, Couzes des pays coupés, Chaîne des Puys et ses cheires, vallées du volcan cantalien, pentes du Sancy)	Des conflits d'usages entre les agriculteurs, les skieurs, les randonneurs..., notamment par manque d'aménagements, de signalétique...
Des sites aménagés pour favoriser la découverte des paysages (les grands sites et le réseau de sites remarquables), des paysages accessibles visuellement et matériellement par des routes et chemins	
Une diversité de plans de paysage permettant l'émergence d'une politique paysagère à l'échelle des territoires (Chaîne des Puys – Faille de Limagne, Puy Mary, Saint-Flour Communauté, Vallée de la Rhue et Val de Sumène, Sarliève) et le déploiement de chartes architecturales et paysagères	
Un petit patrimoine bâti agricole qui fait paysage et témoigne de l'activité pastorale locale Une expérimentation de lutte contre l'enfrichement qui est transitoire à l'installation d'éleveur : le troupeau mobile en Chaîne des puys	

La mise en place d'outils de sensibilisation des scolaires du Parc tels que « la maquette évolutive du paysage » et « Habiter ici, explorations du quotidien »

Un manque de valorisation d'outils existants sur la sensibilisation des paysages tels que les plans de paysage

Contextes d'opportunité	Contextes comme menaces
Des systèmes pastoraux et sylvicoles générateurs d'économie avec un réseau de structures qui conseille sur les pratiques et leur adaptation aux changements climatiques (divers outils dont les mesures agro-environnementale et climatique MAEC) Une dynamique de reconnaissance patrimoniale nationale et internationale à partir des qualités paysagères des lieux (OGS, UNESCO, sites classés et inscrits, Géoparc...) qui peut servir d'exemple Des grands projets émergents : life DorSancy... Le Contrat Vert et Bleu des Volcans d'Auvergne animé par le Syndicat mixte du Parc comme outils de préservation des continuités écologiques Des actions menées par le Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Flour pour la préservation des bosquets et murets Le développement de coopératives pastorales pour accompagner les agriculteurs à l'acquisition et la gestion de terrains La « Directive paysagère » comme outil existant à valoriser notamment sur la préservation des cônes de vue et la covisibilité entre les massifs	Des effets liés au changement climatique : vers une nouvelle évolution des paysages (composition et peuplement forestier, changement de la stratification en étage de la montagne) Une déprise agricole générant un enfrichement, une fermeture des paysages et de certains panoramas ; une intensification des pratiques agricoles et sylvicoles produisant une standardisation des paysages qui se poursuit L'artificialisation de paysages, notamment par la création d'équipements à but touristique dans des secteurs naturels, le développement non maîtrisé d'habitats légers (tiny house, cabanes dans les arbres, yourtes...) Une pression de tourisme concentrée sur les principaux espaces exceptionnels où la fréquentation dépasse les capacités d'accueil de sites, engendre de l'érosion, des stationnements sauvages

Synthèse des échanges et suggestions

LA DECOUVERTE DES PAYSAGES ET DE SA DIVERSITE

← par la médiation, la vulgarisation, l'animation

- > importance d'aboutir et de mettre en œuvre les outils d'accompagnement et de sensibilisation des paysages (plan de paysage, ainsi que tous documents pouvant être portés à l'échelle du Parc), tout en donnant une place forte à l'animation et à la vulgarisation autour de ces outils pour sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux et les habitants à leurs paysages. Des outils existants ou à mettre en place sur la valorisation des paysages et de leurs perceptions ont été cités : plans de paysage, diagnostic paysager le long de la RN122, inventaire des belvédères en Chaîne des Puys - faille de Limagne, « Directive Paysagère » (notamment sur la préservation des cônes de vue, les covisibilités entre les massifs...). Le volet animation porté par le réseau Natura 2000 a également été indiqué comme exemple.
- > importance des points hauts pour l'effet immersif et d'appartenance aux paysages qui permettent « de faire corps avec le paysage ».
- > pour les plus jeunes, des outils de sensibilisation du territoire tels que « La maquette évolutive du paysage » et « Habiter ici, explorations du quotidien », portés et animés par le Syndicat mixte du Parc.
- > intérêt de sensibiliser à la diversité des paysages à travers la mise en place de circuit commenté et de signalétique.

← par une réflexion portée sur l'amélioration des mobilités

- > rendre plus accessible les paysages (routes, modes doux...) pour les valoriser et les désenclaver d'une part, et d'autre part // alerter sur l'impact et les risques d'une accessibilité trop importante (impact sur la biodiversité et enjeu de fréquentation notamment)
- > mettre en place un réseau de mobilités douces complémentaires liées à la découverte du territoire (cyclotourisme et alternative modes doux le long des routes) // alerte soulevée sur la qualité et la sécurisation de certaines routes, aires de covoiturages et espaces de stationnement sur les espaces très fréquentés.
- > installer une signalétique et des aménagements adaptés pour désamorcer certains conflits d'usages (voies de mobilités hiver/été, piéton/cyclo, piéton/voiture...) et accompagner les différents modes de déplacements doux sur certains parcours.

← par des réflexions sur le niveau de fréquentation

- > intérêt de l'aménagement d'un réseau de sites pour diluer la fréquentation des lieux hautement visités « là où c'est possible »
- > accompagner l'adaptation de l'espace par l'aménagement avec une politique des mobilités
- > alerte sur la grande minéralité des aménagements et notamment des espaces de stationnement existants.

LES MOBILITES AU QUOTIDIEN ET L'AMENAGEMENT DES CENTRE-BOURGS

- > importance de « prendre soin de la population locale » en s'interrogeant sur « comment bien vivre dans le Parc au quotidien » à travers le prisme du cheminement du quotidien (notamment domicile-travail) et de la mobilité douce
- > volonté de proposer une alternative à la voiture (voie vélo, navette...) et un maillage plus fin des mobilités entre les communes et les pôles de vie a été soulevée.
- > enjeu sur la place du piéton et les modes doux au sein même des centre-bourgs dont les espaces sont très dédiés à la voiture
- > l'aménagement et la signalétique cités comme des outils de médiation dans les éventuels conflits d'usage (modes doux/voitures) et pour améliorer la qualité des espaces publics
- > le programme « Villages d'avenir » porté par l'État évoqué pour l'accompagnement des communes dans le développement et la coordination des réseaux de mobilités.

ENR ET AGRIVOLTAISME

- > Documents de planifications en cours télescopés par la loi Climat-Résilience, les élus s'interrogent ; contradiction forte entre PCAET et ZAENR
- > Fort enjeu autour de l'agrivoltaïsme sur le Parc et de son impact sur le paysage agricole.

L'ACTIVITE PASTORALE ET L'EQUILIBRE ENTRE PATURES ET FORETS

- > Diminution du pastoralisme sur les prairies et l'importance de conserver cette pratique pour un maintien des espaces ouverts caractéristiques du Parc. Il en a découlé le besoin d'un équilibre essentiel entre les forêts et les pâtures. Le petit patrimoine bâti pastoral (notamment les burons en état ou en ruines, Bédélats) a été cité comme faisant partie intégrante du paysage.
- > Des outils et actions qui favorisent l'activité pastorale sur le territoire :
 - o les actions menées par le Pays d'Art et d'Histoire de Saint-Flour avec la plantation de bosquets et la préservation des murets au sein des parcelles
 - o le développement de coopératives pastorales, traitant de la question foncière en cherchant à mettre des terrains à disposition des agriculteurs. La question de l'accessibilité aux terrains a été soulignée.
- > Le lien entre l'évolution des paysages et l'activité économique agricole et sylvicole et des pratiques réalisées. Les paysages forestiers et prairiaux n'est pas le même selon les générations. Le paysage est nécessairement en mouvement et il ne s'agit pas de chercher à mettre sous cloche des paysages qui ont un jour été ouverts. L'exemple du Cézallier est pris pour montrer que ce paysage aujourd'hui entièrement ouvert pourrait/devrait évoluer pour s'adapter au changement climatique en réintroduisant la figure de l'arbre dans ces paysages, ce qui serait bénéfique au pastoralisme, mais également à l'ensemble de l'écosystème.

LA GESTION ET LA DIVERSITE FORESTIERE

- > 80% des forêts du Parc privées (avec absence de plan de gestion dédié dans les espaces forestiers en dessous de 20 ha) et 20% appartiennent au domaine public ce qui pose une problématique de gestion forestière
- > Des propositions pour mener une gestion durable :
 - o une plus grande acquisition des forêts dans le domaine public et diversification des boisements pour répondre notamment aux enjeux climatiques. L'intégration au régime forestier
 - o des milieux forestiers communaux
 - o des dispositifs comme aide à la gestion (contrat vert et bleu des Volcans, Sylv'act, PLU(i)...
 - o le sylvopastoralisme et l'agroforesterie afin de maintenir l'équilibre entre forêts et pâtures
 - o l'identification des forêts, haies, bosquets, arbres, leur protection et leur valorisation seraient à réaliser auprès des habitants, agriculteurs, services routiers...
- > Point d'alerte sur la figure de l'arbre dans le paysage : manque d'outils pour le bon entretien et la taille de l'arbre (notamment isolé ou remarquable) ; propositions de compléter le recensement de ce sujet végétal au sein du Parc

LE PARTAGE DE LA RESSOURCE EN EAU

- > Enjeu majeur du partage de la ressource en eau entre l'usage agricole, la préservation des espaces naturels humides et l'usage récréatif (manque actuel d'espaces de baignade par rapport à la demande auquel les élus ont des difficultés à répondre) → nécessité d'outils de médiation et de pédagogie auprès des différents acteurs locaux et des habitants.
- > Menace sur l'environnement et le paysage du fait de l'artificialisation des espaces naturels en plans d'eau (pour la baignade et la pêche notamment)
- > Proposition d'identification et de restauration des zones humides, ainsi que d'implantation de ripisylves pour la préservation des cours d'eau.



Table-ronde « Urbanisme, architecture »

Analyse AFOM proposée

Atouts	Faiblesses
Des implantations humaines entrant en relation avec les paysages (effets de silhouette urbaine et contribuant à la l'identification de l'urbain dans les paysages)	Une pression urbaine concentrée sur la première couronne clermontoise , qui se traduit par des effets de périurbanisation au pied de la Chaîne des Puys, patrimoine mondial de l'humanité ... mais une relative maîtrise par la précédente charte
4 types de bourg caractéristiques archétypaux de l'insertion paysagère et géographique des centralités anciennes : bourg de piedmont, bourg de balcon, bourg de fond de vallée, bourg de plateau	Une présence humaine qui a tendance à déborder des sites d'implantation (gommage de certaines structures paysagères, perte d'éléments repères car noyés par les effets d'urbanisation...)
Une politique et une dynamique de re-végétalisation, zéro phyto , le développement des jardins partagés, de restauration du petit patrimoine contribuant à la mise en valeur des bourgs	Une dégradation de centres urbains (vieillesse, inadaptation et vacance du bâti, aménagement d'espace public très routier et artificialisé, déstructuration du couderc par agrandissement de l'espace privatif) induisant une image de dévitalisation de certaines parties du territoire
	Des extensions urbaines très linéaires en rupture avec les tissus historiques : architectures et volumes urbains hétéroclites, franges urbaines abruptes avec les paysages, des zones d'activité brouillant les entrées de ville)

Une architecture traditionnelle valorisant des matériaux locaux, des bourgs remarquables, un riche patrimoine vernaculaire (murets, croix...) et historique (châteaux, églises, burons, maisons de maître, maisons bourgeoises) : toujours bien présents et participant activement à l'appréciation du caractère remarquable des paysages du Parc

Le couderc, un espace public hérité des communs dans la constitution des bourgs

Une présence de zones d'activités circonscrites à certains secteurs

Un maillage qui s'est étoffé de documents d'urbanisme et de plans (mobilités, climats, alimentation...)

Une urbanisation dans les secteurs de pente générant des impacts forts sur les paysages (gestion de déblais remblais, emploi de murs de soutènement)

Des équipements touristiques à l'image trop technique ou trop stéréotypée, souvent en rupture de cohérence avec le site occupé et avec les structures culturelles traditionnelles (stations de ski d'anciennes générations notamment, espaces de stationnements touristiques très minéraux et peu végétalisés)

L'évolution du bâti agricole vers des silhouettes massives éloignée des architectures traditionnelles du Parc

Une restauration difficile de bâtiments anciens (coûts, matériaux, manque d'expertise-ingénierie...) et **une pratique de l'isolation par l'extérieure délicate en contexte patrimonial**

Un enclavement de certaines communes par **manque de nouvelles offres de mobilités**

Un maillage de document d'urbanisme qui reste incomplet

Contextes d'opportunité	Contextes comme menaces
Loi Climat – Résilience et disposition ZAN : un nouveau cadre de sobriété foncière permettant de lutter contre les impacts des extensions urbaines	La dévitalisation des villages et centralités dans les zones rurales , où configuration du bâti, espaces publics, mobilités et services ne correspondent plus aux modes de vie actuels
Des changements de mobilités qui peuvent amener une requalification des espaces publics en faveur du partage et de la sécurité de tous	Le développement de zones commerciales ou zones d'activités
Des outils pour mieux accompagner le développement urbain : chartes architecturales et paysagères, observatoire du bâti vacant...	L'agrandissement et l'équipement de plus en plus technique des exploitations agricoles
Des démarches promues de revégétalisation, zéro phyto, le développement des jardins partagés, de restauration du petit patrimoine contribuant à la mise en valeur et la renaturation des bourgs	
Un recensement du petit patrimoine bâti non protégé réalisé par le Syndicat mixte du Parc	

Synthèse des échanges et suggestions

LE DEVENIR DES CENTRALITES ET DES CENTRE-BOURGS

- > Enjeu perçu comme majeur, dans une approche renouvelée de l'urbanisme (question qui interpelle les élus du territoire et sur lesquels ils sont prêts à aller). Des aménagements d'espaces publics réalisés et accompagnés par l'État (dispositifs Petites Villes de Demain ou Villages d'avenir). Mais il reste des efforts à réaliser pour végétaliser les cœurs de bourgs (parfois complexe du fait de la problématique de l'enneigement) ou pour valoriser un sentiment d'appartenance à la vie de village par le biais du marché.

- > La reconquête du patrimoine bâti ancien demeure le principal frein identifié à la revitalisation des centre-bourgs :
 - o investissement complexe
 - o absence d'accompagnement financier et technique
 - o contraintes patrimoniales ou absence de connaissance et de savoir-faire
 - o taux de vacance pas assez connu malgré des observatoires départementaux
 - o manque d'attractivité du territoire (marqué notamment par son vieillissement accru)
 - o absence d'un réseau de commerces et d'équipements de proximité malgré un réseau de petites entreprises structurantes.

L'URBANISATION EN LIEN AVEC LE DEVELOPPEMENT DES MOBILITES

Le développement urbain récent apparaît axé sur la question de mobilités. Si les collectivités s'engagent sur des schémas permettant le développement de l'intermodalité, l'usage de la voiture reste la norme. Ce développement urbain a eu des conséquences importantes sur les paysages. On constate notamment la formation de villages rue ou la banalisation des paysages par des architectures qui n'ont aucune correspondance avec les typologies architecturales traditionnelles locales. Ce sujet fait apparaître plusieurs autres questions :

- > Le devenir des tissus existants : comment reconquérir ces tissus ? comment les apaiser pour y déployer d'autres modalités de mobilités, une autre vie, de nouveaux usages ?
- > La mise en place d'un document d'urbanisme local alors que les élus des communes rurales à très rurales n'en voient pas l'intérêt : comment développer l'ingénierie à leur attention ? Comment faire dépasser la question de la propriété pour un développement urbain cohérent ?
- > La mise en œuvre de la Zéro Artificialisation Nette qui peut être une opportunité de limitation de l'étalement urbain, sans pour autant poser la question de la qualité urbaine et paysagère dans son application.

L'EVOLUTION DES BATIMENTS AGRICOLES

Si des investissements des agriculteurs sont notés, il est constaté que la qualité architecturale n'est pas au rendez-vous, et ce malgré la mise en place de chartes. C'est un sujet qu'il conviendrait de développer dans la future Charte.

LE PETIT PATRIMOINE ET LES USAGES

L'absence d'usage des éléments de patrimoine peut entraîner leur dégradation. C'est particulièrement le cas des burons, pour lesquels il faut être vigilant lors de la reprise en résidence secondaire.

LES AMENAGEMENTS TOURISTIQUES

Si les aménagements nouveaux doivent être strictement cadrés pour éviter tout impact sur les paysages, la pérennisation et le devenir des aménagements existants restent également à interroger. En effet, plusieurs villages de vacances sont placés à proximité de centralités et pourraient devenir des friches, faute d'investissements. Des remontées mécaniques non utilisées pourraient également restées des cicatrices dans les paysages.

Au côté de ces entrées thématiques un enjeu primordial d'articulation, de coordination et d'accompagnement de l'ingénierie territoriale est également fortement évoqué. La majorité des participants se sont exprimés pour un rôle d'animation, de tête réseau revenant au Syndicat mixte du Parc.

Il conviendrait de relancer l'Atelier Rural d'Urbanisme et de développer le retour d'expériences. Par ce biais, il s'agit de favoriser l'acculturation à plusieurs niveaux entre techniciens, avec les élus et auprès des habitants du territoire et de démontrer l'intérêt d'une démarche de qualité.



Table-ronde «Infrastructures, publicité »

Analyse AFOM proposée

Atouts	Faiblesses
Des paysages jusqu'à présent et globalement peu impactés par les infrastructures de transport et de production d'électricité Un développement de la publicité maîtrisé sur certains secteurs du Parc Un cadre de sensibilité paysagère à l'éolien prédéfini par la précédente charte La dynamique d'enfouissement de lignes par RTE	Des impacts au cas par cas de la présence d'infrastructures de transport, de production d'électricité et d'antennes relais Des impacts de la publicité qui modifient l'appréhension des entrées de ville, un manque de moyens des communes pour la compétence publicité et une absence de document cadre pour la signalétique
Contextes d'opportunité	Contextes comme menaces
La création d'une ligne conductrice commune pour la gestion de la publicité à travers la future Charte : obligation pour les chartes de Parc de fixer des règles en cas de RLP(i) sur les enseignes, pré-enseignes, publicité et éclairage L'engouement d'EPCI pour des chartes de publicité et RLP(i)	Une pression de développement des EnR mal maîtrisées Une loi APER encourageant le développement sans pour autant fixer un cadre à des pratiques potentiellement impactantes (photovoltaïque au sol, agrivoltaïsme, microcentrales...) Une absence de document cadre pour la signalétique Un manque de moyens des Communes pour la compétence publicité

Synthèse des échanges et suggestions

LES ENERGIES RENOUVELABLES

Les projets photovoltaïques de petite taille se multiplient, notamment sur des secteurs agricoles (agrivoltaïsme). Ils engendrent un risque de mitage du territoire, avec des impacts paysagers significatifs en contexte ouvert → besoin de critères pour orienter l'implantation de ces projets afin d'augmenter la valeur énergétique du territoire tout en respectant ses qualités paysagères.

Le Syndicat mixte du Parc est considéré comme l'acteur capable d'identifier, de hiérarchiser et de protéger les espaces les plus sensibles aux projets d'énergies renouvelables. Il est attendu du Syndicat mixte du Parc un soutien lors de l'élaboration des PCAET, afin de renforcer le lien entre la charte et les documents de planification.

LA PUBLICITE ET LA SIGNALÉTIQUE

- > Ponctuellement, abondance de signalétique en entrée de certains bourgs ou au cœur de ceux-ci (préenseignes privées, panneaux publics, totems d'entrée, journaux numériques...) qui dégrade fortement leur image. La faible densité de signalétique à l'échelle du Parc présente toutefois un caractère reposant et esthétique à valoriser.
- > Risque de réintroduction des publicités dans certaines zones avec la multiplication des PLU/PLUI qui ouvre la possibilité d'avoir des règlements locaux de publicité > alerte à la vigilance et sensibilisation des communes et EPCI.

- > Intérêt de la signalétique d'appartenance et de l'emploi de la langue occitane dans la signalétique pour améliorer le sentiment d'appartenance au Parc et renforcer son identité géographique à renforcer
- > Complexité du partage de la compétence en matière de signalétique entre les différents acteurs du territoire, avec des disparités supplémentaires entre le Cantal et le Puy-de-Dôme. **Le Syndicat mixte du Parc est considéré comme l'acteur capable d'apporter une cohérence et une harmonie entre les différents intervenants en matière de signalétique et de publicité, en tenant compte des démarches existantes (EPCI, CD63).**

LES INFRASTRUCTURES ET LA MOBILITE

- > Adapter les stations de sports d'hiver pour anticiper la diminution de l'enneigement et proposer des activités compatibles avec les quatre saisons, sans toutefois sur-aménager les espaces de montagne et en ne créant pas de nouveaux aménagements « hors-sol » très typé urbain, consommateurs d'espaces et aux impacts paysagers forts.
- > Maintenir et renforcer le réseau ferroviaire existant (axes Clermont – Toulouse et Neussargues – Saint-Flour) car élément d'attractivité du territoire
- > Volonté de développer les modes de déplacement actifs sur le territoire (cyclotourisme, covoiturage...), en lien avec la structure ferroviaire existante (intermodalité).
- > Vigilance quant à des projets de contournements routiers dont l'impact sur le paysage serait significatif.
- > Complexité du partage de la compétence en matière de mobilité entre les différents acteurs du territoire, avec des disparités supplémentaires entre le Cantal et le Puy-de-Dôme. **Le Syndicat mixte du Parc est considéré comme l'acteur capable d'améliorer la cohérence globale et la lisibilité de l'offre en modes de transports, en proposant un schéma général des mobilités notamment.**
- > Inégalité de l'enterrement des réseaux de télécommunication, avec ponctuellement le retour de systèmes aériens pour le passage de la fibre. Cet exemple révèle un manque d'anticipation et de coordination entre les différents acteurs de l'aménagement. **Il est attendu du Syndicat mixte du Parc un soutien pour améliorer le montage des projets et offrir une vision systémique à l'ensemble des intervenants.**
- > **Développer les outils de communication du Parc (newsletter, webinaires, formations aux élus) afin de communiquer les retours d'expérience et les bonnes pratiques à adopter. Il est également nécessaire de maintenir le lien entre les acteurs, de manière continue.**